

# La formation postobligatoire dans le canton de Vaud



Mesdames, Messieurs,

Sur le chemin qui mène de l'école à la vie active, la fin de la scolarité obligatoire constitue chaque année, pour plus de 8'000 jeunes Vaudoises et Vaudois, un carrefour aussi fondamental qu'incontournable. Poursuivre sa formation dans une filière du parcours postobligatoire est en effet devenu indispensable en vue de réaliser son projet professionnel et de s'insérer durablement dans le monde du travail. En fonction des trajectoires et des aspirations de chacune et chacun, un large univers des possibles s'offre désormais à la jeunesse de notre canton.

Depuis une quinzaine d'années, le paysage de la formation a beaucoup évolué, de nouveaux titres ont été créés, permettant d'élargir les possibilités de débouchés de nombreuses filières. C'est notamment le cas des certificats de maturité professionnelle et de maturité spécialisée, qui constituent une bonne voie pour accéder aux hautes écoles spécialisées (HES). Ces dernières ont, par ailleurs, connu un succès retentissant, preuve de leur forte complémentarité avec les universités et les écoles polytechniques fédérales. En plus de s'être considérablement enrichie, l'offre de formations bénéficie également d'une perméabilité toujours plus grande, comme l'illustre l'examen complémentaire passerelle qui permet aux titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée d'accéder aux formations universitaires.

Désormais, quelle que soit la voie choisie, les portes restent ouvertes et des évolutions ou des réorientations sont toujours possibles. Elaborée par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), cette brochure a pour objectif de présenter une vue d'ensemble de la formation postobligatoire dans le canton de Vaud. Elle passe en revue les six titres de formation du degré secondaire II, en détaillant les conditions d'accès ainsi que la durée des cursus et les débouchés.

En s'adressant principalement aux parents, ce document permettra de saisir plus facilement les enjeux relevant des différents choix proposés aux jeunes. Ceci afin de les accompagner au mieux dans leurs projets de formation. Je vous souhaite une bonne lecture.

Cesla Amarelle  
Conseillère d'Etat

# **La formation postobligatoire dans le canton de Vaud**

# Systeme de formation Canton de Vaud

## FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE

DEGRÉ TERTIAIRE

**BREVET FÉDÉRAL  
DIPLÔME FÉDÉRAL**

Prestataires

**DIPLÔME  
ES**

Ecoles  
supérieures (ES)

**BACHELIER  
MASTRE**

Hautes écoles  
spécialisées  
(HES)

➔ Voie directe si les conditions d'admission  
sont remplies

➔ Qualifications supplémentaires ou  
expérience professionnelle requises

**CERTIFICAT  
DE MATURITÉ  
PROFESSIONNELLE**

1 an / 2 ans /  
Intégré au CFC

**CFC -  
CERTIFICAT  
DE MATURITÉ  
PROFESSIONNELLE**

1 an

**ATTESTATION  
FÉDÉRALE  
DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
(AFP)**

2 ans

Entreprise  
•  
Ecole professionnelle  
•  
Cours interentreprises

**CERTIFICAT  
FÉDÉRAL  
DE CAPACITÉ (CFC)**

3 ou 4 ans

Ecole de métiers  
ou Entreprise  
•  
Ecole professionnelle  
•  
Cours interentreprises

3 ans

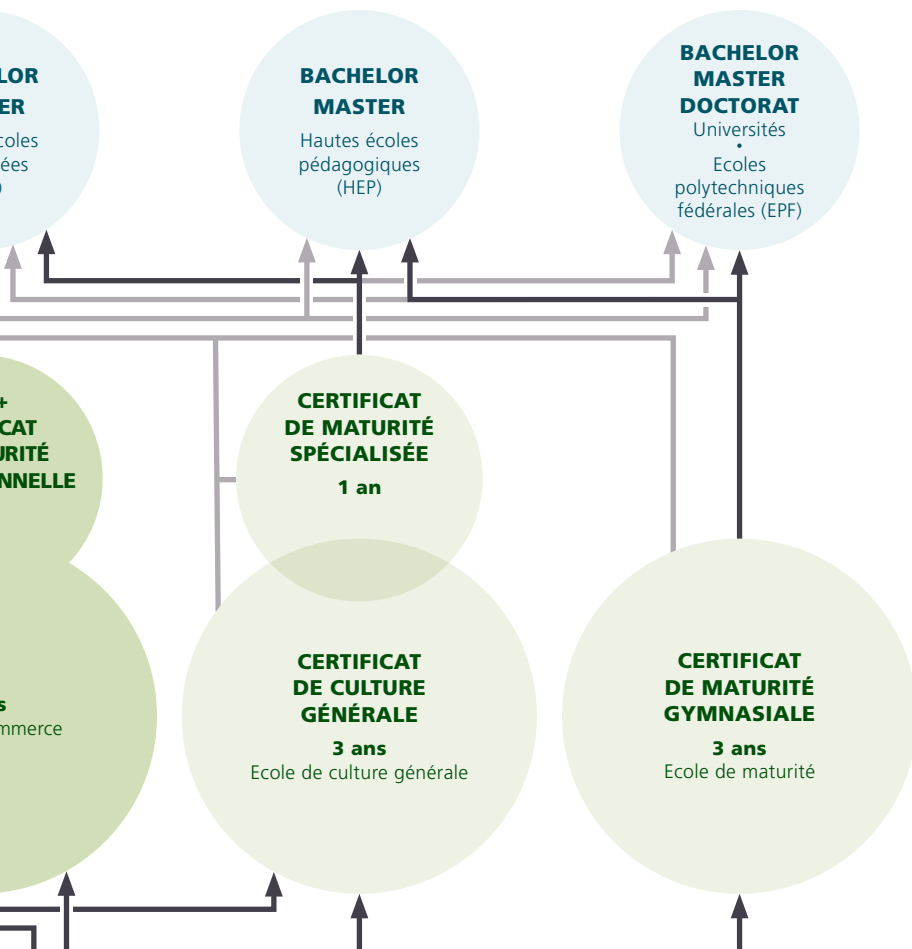
Ecole de commerce

DEGRÉ SECONDAIRE II

Mesures de transition 1

**CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES DE LA VOIE GÉNÉRALE**

## HAUTES ÉCOLES



FORMATION SUPÉRIEURE

FORMATION POSTOBLIGATOIRE

**CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES DE LA VOIE PRÉGYMNASIALE**

# Table des matières

<b>4</b>	<b>L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)</b>
<b>6</b>	<b>Le certificat fédéral de capacité (CFC)</b>
<b>12</b>	<b>Le certificat de maturité professionnelle</b>
<b>17</b>	<b>Le certificat de culture générale</b>
<b>22</b>	<b>Le certificat de maturité spécialisée</b>
<b>27</b>	<b>Le certificat de maturité gymnasiale</b>
<b>32</b>	<b>Aide financière</b>



# L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)



L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) couronne une formation professionnelle initiale de 2 ans. Elle s'adresse aux jeunes rencontrant des difficultés d'apprentissage ou psychosociales. Elle permet d'exercer un métier ou de poursuivre sa formation en vue d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC).

Environ 50 formations débouchant sur une AFP sont proposées dans le canton de Vaud. Elles visent l'acquisition de compétences de base en vue d'exercer un métier. Une ordonnance édictée par la Confédération détermine le plan d'études et l'organisation de chacune de ces formations : profil de la profession, durée, objectifs, exigences, conditions de réussite des examens, titre délivré, etc.

La formation professionnelle initiale en 2 ans se déroule dans une entreprise, pour l'acquisition de la pratique. Un jour par semaine, l'apprenti-e suit des cours dans une Ecole professionnelle, selon le même modèle que l'apprentissage dual de 3 ou 4 ans (voir p. 6). La formation pratique et les cours professionnels sont adaptés aux besoins des personnes concernées.

Il est également possible de suivre une formation initiale de 2 ans au Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP), à Lausanne.

Pour commencer cette formation ouverte aux personnes libérées de la scolarité obligatoire, il faut tout d'abord trouver une place en entreprise. Les démarches sont les mêmes que pour trouver une place d'apprentissage débouchant sur un CFC (voir p. 8).

Une fois l'attestation en poche, il est possible d'exercer le métier appris en trouvant un emploi dans une entreprise ou de rejoindre la filière CFC du même domaine, en principe directement en 2<sup>e</sup> année.

### **Comment obtenir une AFP ?**

**Pour en savoir plus :**  
[www.vd.ch/cofop](http://www.vd.ch/cofop)

### **Conditions d'admission**

### **Débouchés**

# Le certificat fédéral de capacité (CFC)

<b>Ecole professionnelle et entreprise</b>	<b>3 ou 4 ans</b> Voie duale		<b>Tous les CFC (+ Maturité professionnelle)</b>
<b>Ecole de métiers</b>	<b>3 ou 4 ans</b> A plein temps		<b>Une vingtaine de CFC (+ Maturité professionnelle)</b>
<b>Gymnase</b>	<b>3 ans</b> Ecole de commerce	<b>1 an</b> Stage en entreprise	<b>CFC Employé-e de commerce + Maturité professionnelle</b>
	<b>3 ans</b> Ecole de culture générale	<b>Certificat ECG option socio-éducative</b>	<b>1 an</b> Stage en institution
			<b>CFC Assistant-e socio-éducatif-ve + Maturité professionnelle</b>

Le certificat fédéral de capacité (CFC) est délivré au terme d'une formation professionnelle de 3 ou 4 ans. Titre-clé pour accéder rapidement au marché de l'emploi en Suisse, il permet d'exercer un métier ou de poursuivre une formation supérieure.

Environ 200 formations débouchant sur un CFC sont proposées dans le canton de Vaud. Elles visent à transmettre les connaissances théoriques et pratiques indispensables à l'exercice d'une profession. Une ordonnance édictée par la Confédération détermine le plan d'études et l'organisation de chacune de ces formations : profil de la profession, durée, objectifs, exigences, conditions de réussite des examens, titre délivré, etc.

Il existe différentes voies pour obtenir un CFC, mais toutes ne sont pas proposées pour tous les métiers. Quelle que soit la voie choisie, le titre obtenu est le même.

### Comment obtenir un CFC ?

#### En entreprise

Aussi connue sous le nom d'apprentissage dual, la formation professionnelle initiale en entreprise est la voie la plus courante pour obtenir un CFC. La formation dure 3 ou 4 ans, selon le métier choisi, et débute en août de chaque année. Un programme d'enseignement débouchant sur un certificat de maturité professionnelle peut également être intégré à l'apprentissage dual (voir chapitre sur le certificat de maturité professionnelle, p. 12).

L'apprenti-e signe un contrat d'apprentissage avec l'entreprise chargée de sa formation. Il ou elle y travaille pendant 3 ou 4 jours par semaine afin d'apprendre les aspects pratiques de sa future profession, sous la responsabilité d'un formateur ou d'une formatrice. Les entreprises sont soumises à un contrôle cantonal.

L'apprenti-e se rend également 1 à 2 jours par semaine à l'Ecole professionnelle, pour acquérir les connaissances professionnelles en lien avec son métier et suivre un enseignement de culture générale. A noter que c'est le choix du métier qui détermine dans quelle Ecole professionnelle il ou elle devra se rendre. Pour certains métiers, les cours peuvent avoir lieu dans un autre canton romand.

Des cours interentreprises organisés par les associations professionnelles complètent la formation. Ils visent à transmettre un savoir-faire de base commun à tous les apprentis d'une même profession. Ils ont lieu chaque année durant une ou plusieurs semaines, selon les métiers.

La formation se termine par une procédure de qualification (examens de fin d'apprentissage) qui contrôle aussi bien les aptitudes pratiques que théoriques des apprentis.

Durant sa formation, l'apprenti-e reçoit un salaire mensuel (de 300 fr. à 1500 fr. environ) et a droit à 5 semaines de vacances par année jusqu'à 20 ans révolus. Etant au bénéfice d'un contrat de travail, il/elle est assuré-e contre les accidents professionnels et non professionnels. Il/elle perçoit par ailleurs 80 frs par mois comme montant forfaitaire de remboursement de ses frais professionnels tel que prévu par la législation cantonale.

Pour en savoir plus sur les différents tests organisés dans le canton de Vaud : [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)

#### Conditions d'admission

Toute personne libérée de la scolarité obligatoire et, en principe, âgée de 15 ans révolus peut entreprendre un apprentissage dual à condition de trouver une place dans une entreprise formatrice. Certaines entreprises ou associations professionnelles organisent des tests pour contrôler le niveau des candidats. Il vaut donc mieux élargir son choix à plusieurs professions, dans le cas où les exigences ne seraient pas remplies, et se renseigner assez tôt.

## Comment trouver une place d'apprentissage ?

La majorité des places est annoncée dans la bourse des places d'apprentissage de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle : [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation). Sur ce site, on trouve également des conseils sur les démarches à effectuer (organisation, CV, lettre de motivation, examens d'admission, etc.). D'autres places sont annoncées dans les journaux, sur les sites internet des entreprises ou peuvent être décrochées en faisant appel à son réseau (famille, entourage). L'offre en place d'apprentissage varie beaucoup selon les métiers. Alors que certains candidats trouvent une place assez facilement, d'autres doivent s'armer de patience et envoyer plusieurs dizaines de postulations avant d'obtenir une réponse positive.

## En Ecole de métiers

Quelques 25 formations peuvent être suivies en école à plein temps, dans les domaines de l'industrie des machines, de l'automobile, du bois, de l'informatique et du multimédia, des arts appliqués, de l'horlogerie, de la santé et de la couture. L'Ecole de métiers dispense la formation pratique et les cours de culture générale. Des stages en entreprise sont également organisés. La formation s'achève par un examen. Un programme d'enseignement débouchant sur un certificat de maturité professionnelle peut également être intégré à l'apprentissage en Ecole de métiers (voir p. 14).

Les élèves signent un contrat de formation avec l'école. Ils bénéficient, en principe, de 13 semaines de vacances, ne reçoivent pas de salaire mais l'écolage est gratuit.

### Conditions d'admission

L'apprentissage en Ecole de métiers est ouvert à toute personne libérée de la scolarité obligatoire, âgée, en principe, de 15 ans révolus. Les écoles de métiers organisent en général un concours d'admission afin de sélectionner les candidats, puisque, bien souvent, le nombre de places est inférieur à la demande.

## A l'Ecole de commerce

Il est possible d'obtenir un CFC d'employé-e de commerce et un certificat de maturité professionnelle orientation économie et services, type économie au terme d'une formation de 4 ans dans une Ecole de commerce du canton (3 ans en école et une année de stage en entreprise). Pour en savoir plus sur cette voie de formation, voir le chapitre sur le certificat de maturité professionnelle, p. 12.

## A l'Ecole de culture générale

Dans le canton de Vaud, le CFC d'assistant socio-éducatif ou d'assistante socio-éducative peut être obtenu en Ecole

de culture générale au terme d'une formation de 4 ans (3 ans en école et une année de stage en institution). A l'issue de cette formation, l'élève obtient un un certificat de culture générale, un CFC et un certificat de maturité professionnelle orientation santé et social. Pour en savoir plus sur cette voie de formation, voir le chapitre sur le certificat de maturité professionnelle, p. 12.

#### Obtenir le CFC après une autre formation

Pour les personnes ayant déjà suivi une autre formation, il existe plusieurs possibilités d'obtenir un CFC tout en bénéficiant d'une diminution de la durée de l'apprentissage. Les personnes ayant déjà accompli un apprentissage et souhaitant obtenir un CFC dans une autre profession peuvent bénéficier d'une réduction, d'une durée d'une année en général. Pour en savoir plus sur les autres possibilités, consulter la rubrique « Débouchés » des chapitres sur le certificat de culture générale (p. 17) et sur le certificat de maturité gymnasiale (p. 27)

#### CFC pour adultes

Les adultes ayant une expérience du monde du travail sans toutefois avoir un titre de fin de formation professionnelle reconnu dans le domaine en question ont plusieurs possibilités d'obtenir un CFC : par un examen de fin d'apprentissage (conformément à l'art. 32 de l'OFPr), par une validation des acquis de l'expérience (VAE), par une formation initiale raccourcie (FIR) ou en suivant une formation professionnelle initiale régulière. Pour en savoir plus : [www.vd.ch/certification-adulte](http://www.vd.ch/certification-adulte)

#### **Débouchés**

Les connaissances professionnelles acquises durant leur formation permettent aux titulaires d'un CFC de s'insérer sur le marché du travail en trouvant un emploi, parfois au sein même de l'entreprise formatrice. Le CFC est également un titre-clé pour accéder aux formations supérieures et acquérir des qualifications professionnelles de haut niveau.

#### La maturité professionnelle

Pour savoir comment obtenir une maturité professionnelle, consulter le chapitre consacré à ce sujet, p. 12.

#### Les écoles supérieures

Le CFC ouvre les portes des écoles supérieures (ES), moyennant souvent la réussite d'un examen d'admission. Ces écoles dispensent des formations de techniciens, économistes, gestionnaires, éducateurs ou encore designers dans divers domaines, reconnues dans toute la Suisse. Elles transmettent aux étudiants des compétences qui leur permettront ensuite d'assumer de manière autonome des responsabilités techniques et managériales dans leur domaine d'activité.

## Les brevets et diplômes fédéraux

Après quelques années d'expérience pratique, les titulaires d'un CFC peuvent également suivre des cours de préparation aux examens professionnels et aux examens professionnels supérieurs en cours d'emploi, proposés par des prestataires privés (écoles ou associations professionnelles). Ces examens débouchent respectivement sur l'obtention d'un brevet fédéral ou d'un diplôme fédéral, titres reconnus au niveau Suisse permettant d'assumer une fonction de cadre, voire de direction, au sein d'une entreprise, ou encore de se mettre à son compte.

## Rejoindre la filière universitaire

Le CFC ouvre de larges perspectives de carrières dans de nombreux domaines. Certains métiers ne sont toutefois accessibles qu'après une formation à l'Université ou dans une Ecole polytechnique (médecin, avocat-e, physicien-ne, géographe, etc.). Les personnes ayant obtenu un CFC et souhaitant entrer à l'Université ont plusieurs possibilités d'y parvenir.

### Maturité professionnelle et examen complémentaire passerelle

L'obtention d'un certificat de maturité professionnelle puis la réussite de l'examen complémentaire passerelle permettent d'accéder à toutes les Universités et EPF suisses. Pour en savoir plus, voir le chapitre sur le certificat de maturité professionnelle, p. 12.

### Examens préalables de l'UNIL

L'Université de Lausanne (UNIL) organise des examens préalables d'admission pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale suisse ou d'un titre jugé équivalent. Le Gymnase du soir propose notamment des cours de préparation à ces examens, en principe sur deux ans.

Pour en savoir plus :  
[www.unil.ch](http://www.unil.ch)

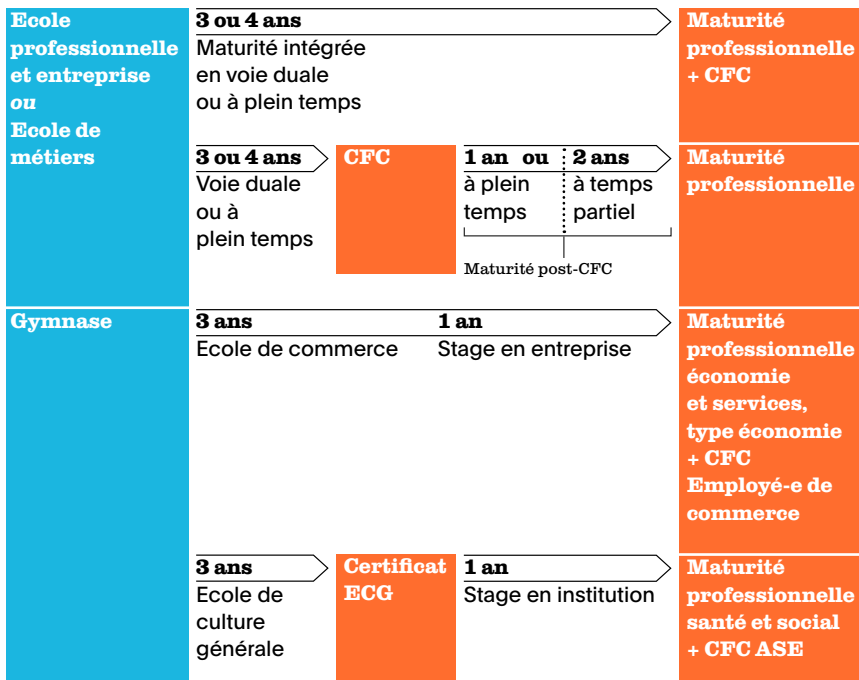
### Gymnase du soir

Il est également possible d'obtenir le certificat de maturité gymnasiale en suivant des cours en fin de journée. Ces cours sont organisés par le Gymnase du soir, en principe sur une durée de 3 ou 4 ans, en fonction de la formation et de l'expérience préalable des candidats.

Pour en savoir plus :  
[www.gymnasedusoir.ch](http://www.gymnasedusoir.ch)

# Le certificat de maturité professionnelle





Ajouté au certificat fédéral de capacité (CFC, voir p.6), le certificat de maturité professionnelle permet de poursuivre une formation supérieure, principalement dans une Haute école spécialisée (HES). Il atteste de connaissances approfondies en culture générale, particulièrement dans le domaine professionnel ciblé.

Le certificat de maturité professionnelle se décline en 5 orientations:

- technique, architecture et sciences de la vie;
- nature, paysage et alimentation;
- économie et services:
  - type économie,
  - type services;
- arts visuels et arts appliqués;
- santé et social.

Le programme comprend trois domaines qui déterminent les branches enseignées dans chacune des orientations de maturité professionnelle :

Domaine	Branches
Domaine fondamental <i>4 branches, communes à toutes les orientations</i>	Français/allemand ou italien/anglais/ mathématiques
Domaine spécifique <i>2 branches, en fonction du CFC et du domaine visé</i>	Mathématiques/sciences naturelles/ finances et comptabilité/économie et droit/arts appliqués, art et culture/ information et communication/ sciences sociales
Domaine complémentaire <i>2 branches</i>	Histoire et institutions politiques/ économie et droit/technique et environnement

La maturité professionnelle, toute orientation confondue, se caractérise en outre par un enseignement axé sur le travail interdisciplinaire (sous forme de Travaux interdisciplinaires dans les branches de tous les domaines d'enseignement – TIB et d'un Travail interdisciplinaire centré sur un projet – TIP).

### Comment obtenir une maturité professionnelle ?

Plusieurs voies permettent d'obtenir un certificat de maturité professionnelle : parallèlement à l'apprentissage (en voie intégrée) ou après l'obtention du CFC (en voie post-CFC). Dans le canton de Vaud, il est également possible d'obtenir une maturité professionnelle à l'Ecole de commerce (orientation économie et services, type économie) et à l'Ecole de culture générale (orientation santé et social).

#### En voie intégrée

La maturité professionnelle est préparée parallèlement au CFC, pendant l'apprentissage en entreprise (voie duale) ou en Ecole de métiers. En voie duale, les élèves ont un jour de cours supplémentaire à l'Ecole professionnelle.

#### En voie post-CFC

La maturité professionnelle est préparée après l'obtention du CFC, en 1 an à plein temps (5 jours de cours par semaine) ou en 2 ans à temps partiel (2 à 2.5 jours de cours par semaine), dans une des écoles professionnelles proposant ce type de formation.

### Les écoles professionnelles

Les écoles professionnelles sont en charge de l'enseignement aux apprentis en voie duale. Certaines d'entre elles proposent également sous le même toit des formations CFC en école à plein temps (Ecole de métiers) et/ou l'enseignement d'une ou plusieurs orientations de la maturité professionnelle.

## A l'Ecole de commerce

L'Ecole de commerce est l'une des trois filières offertes au sein des gymnases dans le canton de Vaud. Tout en fournissant aux élèves une formation générale approfondie, l'enseignement est centré sur l'étude du fonctionnement de la société, principalement sous l'angle de l'économie et du droit (finances et comptabilité, économie et droit, histoire et institutions politiques, informatique de gestion, bureautique, etc.). Après 3 ans d'études en école, les élèves suivent 1 an de stage pratique en entreprise. Au terme de ces 4 ans de formation, ils obtiennent un CFC d'employé-e de commerce ainsi qu'une maturité professionnelle économie et services, type économie.

## A l'Ecole de culture générale

L'Ecole de culture générale est également l'une des trois filières offertes au sein des gymnases. La première année est un tronc commun. En 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, les élèves qui ont choisi l'option socio-éducative obtiennent au terme de 3 ans un certificat de culture générale puis, après un an de stage pratique dans une institution, ils obtiennent un CFC d'assistant socio-éducatif/assistante socio-éducative ainsi qu'un certificat de maturité professionnelle santé et social.

## Les conditions d'admission

Pour les formations en voie intégrée, à l'Ecole de commerce et à l'Ecole de culture générale, il faut avoir obtenu l'un des titres suivants :

- certificat d'études secondaires VP
- ou certificat d'études secondaires VG :
  - avec min. 18 points en français, mathématiques, allemand et sciences de la nature si l'élève a suivi les trois premières disciplines en niveau 2 ;
  - ou avec min. 19 points si l'élève a suivi deux disciplines en niveau 2 et une discipline en niveau 1.

Pour la formation en voie post-CFC, il faut remplir les mêmes conditions que pour les autres voies ou réussir la procédure d'admission.

Une maturité professionnelle bilingue français-anglais orientation économie et services (type économie) est proposée à l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon (EPCN), en voie intégrée ou post-CFC.

**La maturité  
professionnelle  
bilingue**

**Pour en savoir plus :**  
[www.epcn.ch](http://www.epcn.ch)

## Débouchés

La maturité professionnelle permet d'accéder à des études supérieures, en premier lieu, aux hautes écoles spécialisées (HES). Elle permet également d'accéder aux hautes écoles universitaires, moyennant une formation complémentaire.

Pour en savoir plus sur les filières HES : [www.hes-so.ch](http://www.hes-so.ch)

### Les hautes écoles spécialisées

Les hautes écoles spécialisées (HES) forment des professionnels de haut niveau orientés vers la pratique. Elles délivrent des bachelors et masters dans les domaines suivants : design et arts visuels, ingénierie et architecture, économie et services, musique et arts de la scène, travail social, santé.

Pour en savoir plus : [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch)

### Rejoindre la filière universitaire

La formation professionnelle ouvre de larges perspectives de carrières dans de nombreux domaines. Certains métiers ne sont toutefois accessibles qu'après une formation à l'Université ou dans une Ecole polytechnique (médecin, avocat-e, physicien-ne, géographe, etc.). Les personnes ayant obtenu un certificat de maturité professionnelle et souhaitant entrer à l'Université ont plusieurs possibilités d'y parvenir.

Pour en savoir plus : [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch)

### Examen complémentaire passerelle

Les titulaires d'un certificat de maturité professionnelle peuvent se présenter à l'examen complémentaire passerelle. La réussite de cet examen garantit l'admission dans toutes les universités et écoles polytechniques du pays ainsi qu'à la HEP. Le Gymnase pour adultes offre un cours préparatoire aux examens dits de passerelle.

Pour en savoir plus : [www.unil.ch](http://www.unil.ch)

### Examens préalables de l'UNIL

Les personnes issues de la formation professionnelle peuvent se préparer à l'un des examens préalables d'admission à l'Université de Lausanne. Le Gymnase du soir offre notamment des cours de préparation à ces examens, en principe sur deux ans.

Pour en savoir plus : [www.epfl.ch](http://www.epfl.ch)

### CMS

Le Cours de mathématiques spéciales (CMS) permet d'acquérir les bases nécessaires pour entreprendre des études polytechniques et prépare à l'examen d'admission de l'EPFL, sur une année.

# **Le certificat de culture générale**

- artistique
- communication et information
- santé
- socio-éducative
- sociopédagogique

Le certificat de culture générale est délivré au terme d'une formation de 3 ans. Ce cursus vise à élargir et perfectionner les connaissances des élèves qui souhaitent ensuite poursuivre leurs études dans les domaines de la santé, de l'enseignement (pédagogie), du travail social, des arts (arts et design ou musique) ou de la communication et de l'information.

En maintenant à travers tout le cursus d'études un socle composé de disciplines fondamentales, la formation propose, dès la 2<sup>e</sup> année, un choix d'options profilées et fortement dotées sur le plan horaire. Les options permettent aux élèves d'élaborer ou de consolider un projet de formation professionnelle tout en bénéficiant d'une culture générale renforcée. La première année est dispensée en tronc commun.

Les disciplines fondamentales communes :

- langue 1 (français et correspondance française)
- langues 2 et 3 (allemand ou italien et anglais)
- mathématiques (analyse/algèbre/géométrie)
- sciences expérimentales (biologie/chimie/physique)
- sciences humaines (histoire, géographie, économie et droit)
- informatique /bureautique
- activités artistiques (arts visuels ou musique)
- éducation physique
- stage pratique de deux semaines
- travail personnel (en 3<sup>e</sup> année)

Les disciplines propres aux 5 options :

Option	Disciplines de l'option
Artistique	Atelier artistique (arts visuels ou musique), histoire des arts visuels et de la musique, culture antique, philosophie et communication
Communication et information	Langues 2 et 3, mathématiques, géographie, sociologie des médias, économie – gestion/marketing, bureautique, communication multimédia, histoire des arts visuels
Santé	Chimie, biologie, physique, mathématiques, philosophie et éthique
Socio-éducative	Psychologie, sociologie, philosophie, relations et communications, motricité – connaissance du corps, économie et droit
Sociopédagogique	Sciences expérimentales, philosophie et psychologie, culture antique, géographie, arts visuels. musique

Le certificat de culture générale est délivré au terme de 3 ans de formation à plein temps dans une Ecole de culture générale. L'Ecole de culture générale est l'une des 3 filières de formation proposées par les gymnases.

**Comment obtenir un certificat de culture générale ?**

Il est également possible d'obtenir un certificat de culture générale option communication et information, santé ou sociopédagogique à l'Ecole de culture générale pour adultes. Cette formation s'adresse à des adultes qui souhaitent ou qui doivent se réorienter professionnellement et qui ne peuvent être admis, notamment en raison de leur âge, à l'Ecole de culture générale.

#### Les conditions d'admission

Pour être admis-e à l'Ecole de culture générale il faut avoir obtenu l'un des titres suivants :

- certificat d'études secondaires VP
- ou certificat d'études secondaires VG :
  - avec min. 18 points en français, mathématiques, allemand et sciences de la nature si l'élève a suivi les trois premières disciplines en niveau 2 ;
  - ou avec min. 19 points si l'élève a suivi deux disciplines en niveau 2 et une discipline en niveau 1.

Les personnes n'étant pas en possession de l'un de ces titres (élèves provenant des écoles privées, d'un autre canton ou d'un autre pays par exemple) doivent passer un examen d'admission au gymnase. Leur âge ne doit toutefois

pas dépasser de deux ans l'âge normal d'entrée au gymnase.

#### L'inscription

Les élèves s'inscrivent dans le courant de leur 11<sup>e</sup> année. Ils doivent effectuer 2 choix :

- langue 2 – allemand ou italien : les élèves ont la possibilité de choisir entre approfondir leurs connaissances d'allemand déjà acquises durant la scolarité obligatoire ou apprendre une nouvelle langue, l'italien. Ce choix est libre mais il faut tout de même rappeler que l'allemand est exigé pour s'inscrire à la Haute école pédagogique du canton de Vaud, pour les personnes souhaitant devenir enseignant-e ;
- activités artistiques – arts visuels ou musique.

### **Débouchés**

Le certificat de culture générale ne permet pas d'exercer un emploi ou d'accéder directement à une formation supérieure, excepté pour quelques écoles supérieures (voir page suivante). Une formation complémentaire est donc la plupart du temps nécessaire.

#### Certificat de maturité spécialisée

Après le certificat de culture générale, il est possible de s'inscrire à une année de formation supplémentaire débouchant sur la maturité spécialisée. Suite cohérente de l'option choisie en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, l'année de maturité spécialisée peut toutefois aussi être suivie dans un autre domaine que l'option choisie en Ecole de culture générale, moyennant des compléments de formation. Le certificat de maturité spécialisée est le titre indispensable pour accéder aux procédures d'admission dans les hautes écoles spécialisées. Pour en savoir plus, voir p. 22.

#### CFC et maturité professionnelle

Les titulaires d'un certificat de culture générale option socio-éducative ont la possibilité de compléter leur formation par une année de stage dans une institution, au terme de laquelle ils obtiendront un certificat fédéral de capacité d'assistant socio-éducatif ou assistante socio-éducative et un certificat de maturité professionnelle santé et social.

#### Ecoles supérieures

Le certificat de culture générale ouvre les portes de quelques écoles supérieures (ES), notamment dans les domaines de l'éducation de l'enfance, du tourisme ou de la santé. Un stage ou une expérience professionnelle de durée variable est toutefois exigé par la plupart de ces écoles.



## Rejoindre la formation professionnelle

### La formation professionnelle accélérée (FPA)

Les titulaires d'un certificat de culture générale ont la possibilité de suivre une formation professionnelle accélérée débouchant sur un certificat fédéral de capacité (CFC) dans une quinzaine de professions. D'une durée de deux ans, ces formations sont principalement proposées en Ecole de métiers. Il est également possible d'accomplir une FPA en voie duale pour quelques professions, à condition de trouver une place d'apprentissage en entreprise.

### Formation initiale raccourcie et dispenses

Pour les apprentissages qui ne sont pas proposés en FPA, une dispense de l'enseignement et de l'examen de fin d'apprentissage dans les branches de culture générale est accordée aux titulaires d'un certificat de culture générale. Une réduction de la durée de la formation est également envisageable. Les modalités sont déterminées d'entente avec l'entreprise formatrice qui en soumet la demande à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) au moment de l'inscription du candidat ou de la candidate.

## Rejoindre l'université

Il existe plusieurs possibilités d'être admis-e dans une Université moyennant une formation complémentaire.

### Maturité gymnasiale

Les titulaires d'un certificat de culture générale ont la possibilité d'obtenir une maturité gymnasiale en rejoignant l'Ecole de maturité, sous certaines conditions, ou en suivant des cours au Gymnase du soir, sur 3 ou 4 ans, après une année d'expérience professionnelle.

### Examens préalables de l'UNIL

Comme les personnes issues de la formation professionnelle, les titulaires d'un certificat de culture générale peuvent se préparer à l'un des examens préalables d'admission à l'Université de Lausanne. Le Gymnase du soir propose notamment des cours de préparation à ces examens, en principe sur deux ans.

Pour en savoir plus :  
[www.unil.ch](http://www.unil.ch)

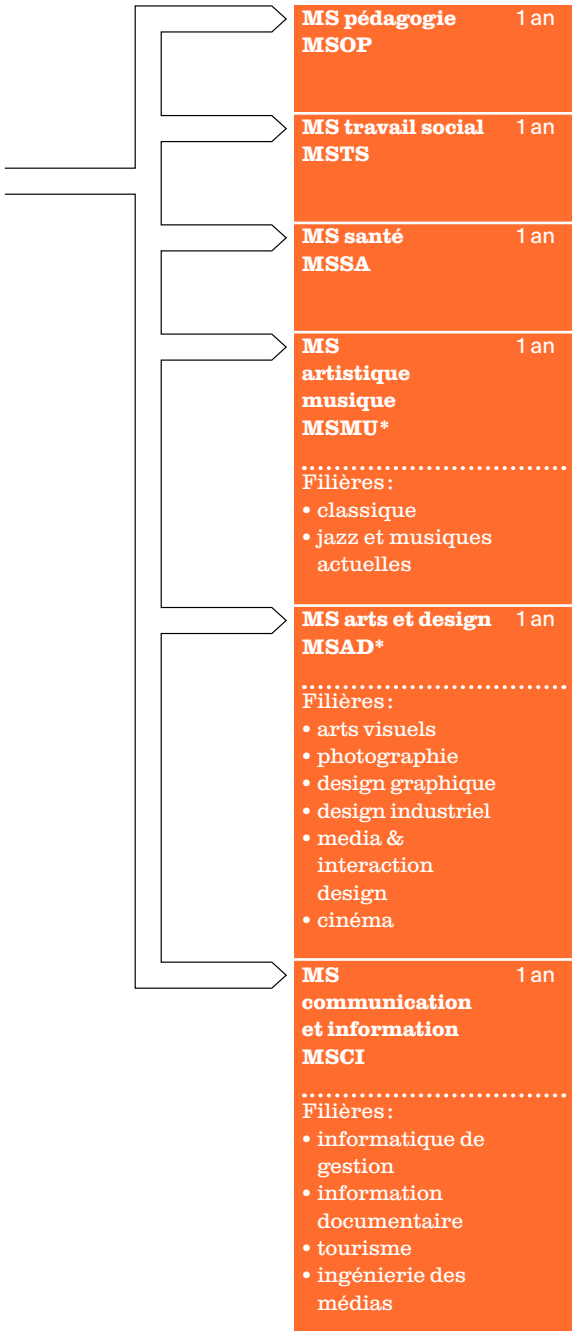
# **Le certificat de maturité spécialisée**

**Certificat de culture générale**

.....

Options:

- artistique
- communication et information
- santé
- socio-éducative
- sociopédagogique



\*concours d'admission

Le certificat de maturité spécialisée est délivré après une année de formation complémentaire au certificat de culture générale. Il permet, en fonction de l'orientation choisie, d'accéder aux procédures d'admission des HES subséquentes dans les domaines suivants :

- santé;
- travail social;
- pédagogie;
- musique;
- arts et design;
- communication et information

Le programme comporte des cours, des stages et la réalisation d'un travail de maturité.

Orientation	Programme
Pédagogie	Français, allemand, mathématiques, sciences expérimentales (biologie, chimie et physique), sciences humaines (histoire et géographie), anglais*, éthique* et cultures religieuses (*disciplines cantonales).
Santé	Cours et stages, placés sous responsabilité des hautes écoles de santé.
Arts et design	Cours théoriques (histoire de l'art – histoire du cinéma et de la vidéo – histoire de la photographie, de l'architecture, du design industriel, du design graphique et innovation & interaction design) et cours pratiques (photographie – dessin – couleur – image en mouvement – atelier image – graphisme – informatique) + une option choisie en fonction de la formation envisagée.
Musique	Cours d'instrument ou de chant, cours combinant théorie et solfège et divers projets en formations dans l'Ecole de musique visée. Cette part de la formation implique un très important travail personnel à domicile.
Travail social	Pratique professionnelle de 40 semaines, dont au moins 20 passées dans une institution du domaine social, avec encadrement par un-e professionnel-le.
Communication et information	4 filières de formation avec des architectures de formation spécifiques (formation en école et/ou en stage selon les filières): information documentaire, informatique de gestion, ingénierie des médias ou tourisme.

Le certificat de maturité spécialisée s'obtient au terme d'une année de formation qui se déroule dans différents lieux et selon des modalités diverses, en fonction de l'orientation choisie.

## Comment obtenir un certificat de maturité spécialisée ?

### Les conditions d'admission

Chaque domaine est ouvert aux titulaires d'un certificat de culture générale. Les candidats qui choisissent un autre domaine de formation que l'option suivie à l'École de culture générale doivent toutefois suivre des compléments de formation dans le domaine visé pendant leur année de maturité spécialisée.

#### Conditions d'admission particulières

- Arts et design : concours d'admission, examen des aptitudes artistiques, dossier et entretien.
- Musique : concours d'admission, examen des aptitudes artistiques, audition
- Pédagogie : avoir choisi l'allemand pendant ses études ou savoir l'allemand (le niveau B2 du CECR doit être certifié à la fin de la formation en MSOP), et avoir effectué un séjour linguistique de 6 semaines, dont 4 consécutives au moins, validées, dans une région de langue allemande, en principe l'Allemagne ou l'Autriche.
- Communication et information : pour toutes les filières, un séjour linguistique (allemand, italien ou anglais, selon l'enseignement suivi en ECG) de 3 semaines minimum doit être effectué avant l'entrée en formation.

Chaque orientation du certificat de maturité spécialisée permet d'accéder à la procédure d'admission des hautes écoles spécialisées ou pédagogiques du même domaine.

## Débouchés

### Après le domaine arts et design

Les titulaires d'un certificat de maturité spécialisée orientation arts visuels peuvent accéder à la procédure d'admission d'une Haute école d'arts et de design.

### Après le domaine musique

Les titulaires d'un certificat de maturité spécialisée orientation musique peuvent accéder à la procédure d'admission d'une Haute école de musique.

### Après le domaine pédagogie

L'orientation pédagogie du certificat de maturité spécialisée prépare à l'admission d'une Haute école pédagogique, dans la filière de formation à l'enseignement pour le primaire.

#### Après le domaine santé

Les titulaires d'un certificat de maturité spécialisée orientation santé peuvent accéder à la procédure d'admission des formations proposées par les hautes écoles de santé.

#### Après le domaine travail social

Les titulaires d'un certificat de maturité spécialisée orientation travail social peuvent accéder à la procédure d'admission des formations proposées par les hautes écoles de travail social.

#### Après le domaine communication et information

Les titulaires d'un certificat de maturité spécialisée orientation communication et information peuvent accéder à la procédure d'admission d'une Haute école, en fonction de la filière choisie (informatique de gestion, information documentaire, tourisme, ingénierie des médias).

#### Examen complémentaire passerelle

Les titulaires d'une maturité spécialisée peuvent se présenter à l'examen complémentaire passerelle. La réussite de cet examen garantit l'admission dans toutes les universités et écoles polytechniques du pays. Le gymnase pour adultes offre un cours préparatoire aux examens dits de passerelle.

# **Le certificat de maturité gymnasiale**

Le certificat de maturité gymnasiale couronne une formation de culture générale de 3 ans. Reconnu dans toute la Suisse, il permet l'accès direct aux universités et écoles polytechniques du pays, ainsi qu'à la Haute école pédagogique.

Le programme comprend 11 disciplines fondamentales, une option spécifique, une option complémentaire enseignée en 3<sup>e</sup> année, la réalisation d'un travail de maturité entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année, une discipline cantonale et 2 disciplines obligatoires pour toutes les écoles de Suisse.

11 disciplines fondamentales	Français, allemand ou italien, anglais ou latin ou grec, mathématiques, biologie, chimie, physique, histoire, géographie, philosophie, arts visuels ou musique
1 option spécifique	Arts visuels, biologie et chimie, économie et droit, espagnol, grec, italien*, latin*, musique, philosophie et psychologie, physique et applications des mathématiques
1 option complémentaire	Applications des mathématiques, arts visuels, biologie, chimie, économie et droit, géographie, histoire, histoire et sciences des religions, informatique, musique, physique ou sport
1 discipline cantonale	Informatique
2 disciplines obligatoires	Sport, introduction à l'économie et au droit

\*Ces options spécifiques ne peuvent être choisies que si elles ont été suivies en voie pré-gymnasiale.



Le certificat de maturité gymnasiale est délivré au terme d'une formation à plein temps de 3 ans dans l'École de maturité de l'un des gymnases cantonaux.

## Comment obtenir un certificat de maturité gymnasiale ?

Il est également possible, pour les adultes, de se préparer aux examens du certificat de maturité gymnasiale au Gymnase du soir, dans une école privée ou en autodidacte.

Pour en savoir plus :  
[www.gymnasedusoir.ch](http://www.gymnasedusoir.ch),  
[www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch)  
(Formation – Maturité)

### Les gymnases

Le canton compte plusieurs gymnases répartis sur tout le territoire vaudois. La plupart des gymnases comprennent une École de maturité, une École de culture générale et une École de commerce. Les élèves sont en principe répartis dans ces établissements selon les effectifs et les options qu'ils ont choisies. L'écolage annuel de la formation à l'École de maturité et à l'École de culture générale se monte à 720 fr. (dégrèvement lorsque les parents ont deux enfants à charge) + 70 fr. de taxe annuelle d'inscription.

### Les conditions d'admission

Pour être admis-e à l'École de maturité il faut avoir obtenu le certificat d'études secondaires VP. Les personnes n'étant pas en possession de ce titre (élèves provenant des écoles privées, d'un autre canton ou d'un autre pays par exemple) sont soumises à un examen d'admission. Leur âge ne doit toutefois pas dépasser de deux ans l'âge normal d'entrée à l'École de maturité.

### L'inscription

Les élèves s'inscrivent en 11<sup>e</sup> année. A ce moment, ils doivent effectuer 2 choix :

- disciplines fondamentales : allemand ou italien/anglais, latin ou grec/mathématiques standard ou renforcé/arts visuels ou musique ;
- 1 option spécifique.

### Classes pour artistes et sportifs d'élite

Les élèves de l'École de maturité pratiquant un art ou un sport à un niveau élevé peuvent soumettre leur candidature pour intégrer une classe spéciale pour artistes ou sportifs d'élite au Gymnase Auguste Piccard, et bénéficier ainsi d'horaires adaptés, voire des mesures de soutien spécifiques. Ces classes sont destinées à des élèves particulièrement motivés, faisant preuve d'autonomie, d'anticipation et d'endurance.

Les élèves de l'École de culture générale et de l'École de commerce pratiquant un art ou un sport à un niveau élevé peuvent, sur la base de dossiers motivés, bénéficier de mesures de soutien individualisées au sein du gymnase qu'ils fréquentent. Il peut notamment s'agir d'allègements d'horaires et de l'octroi de congés facilités pour la participation à des compétitions ou manifestations.

Les demandes se font suivant les procédures et les délais en place ([www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase)).

Pour en savoir plus :  
[www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase)

### La maturité bilingue

Les élèves de l'École de maturité, particulièrement motivés et ayant de bons résultats scolaires, ont la possibilité de préparer une maturité avec mention bilingue français-allemand, français-anglais ou français-italien. Dans ce cas, il est prévu un séjour dans une région linguistique correspondant à la langue choisie durant un trimestre ou une année selon les modalités propres à chacune des maturités bilingues. Les frais supplémentaires engendrés par le séjour sont à la charge des familles. Certains frais de matériel scolaire peuvent être pris en charge par les écoles.

## Débouchés

Le certificat de maturité gymnasiale ouvre de nombreuses perspectives de formations universitaires dans des domaines variés. Certains métiers ne sont toutefois accessibles que par une formation débouchant sur un CFC (horloger/horlogère, coiffeur/coiffeuse, fleuriste, charpentier/charpentière, etc.) ou sur un bachelor HES (designer, physiothérapeute, diététicien-ne, assistant-e social-e, etc.). Pour les personnes qui souhaitent se réorienter vers un de ces métiers, des passerelles existent.

### Universités et EPF

Le certificat de maturité gymnasiale ouvre les portes de toutes les universités et écoles polytechniques (EPF) suisses. Elles dispensent une formation scientifique de haut niveau dans de nombreux domaines débouchant sur les titres de bachelor, de master et de doctorat.

### Hautes écoles spécialisées et pédagogiques

Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale ont la possibilité de s'inscrire dans les hautes écoles spécialisées à condition d'effectuer un stage préalable d'une année, de suivre une année préparatoire ou d'obtenir un CFC. Ils peuvent également accéder directement à la procédure d'admission de la filière de formation à l'enseignement pour le primaire d'une Haute école pédagogique.

### Ecoles supérieures

Le certificat de maturité gymnasiale ouvre les portes de quelques écoles supérieures (ES), notamment dans les domaines de l'éducation de l'enfance, du tourisme ou de la santé. Un stage ou une expérience professionnelle de durée variable est toutefois exigé par la plupart de ces écoles.

## Rejoindre la formation professionnelle

### La formation professionnelle accélérée (FPA)

Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale ont la possibilité de suivre une formation professionnelle accélérée débouchant sur un certificat fédéral de capacité (CFC) dans une vingtaine de professions. D'une durée de deux ans, ces formations sont principalement proposées en Ecole de métiers. Il est également possible d'accomplir une FPA en mode dual pour quelques professions, à condition de trouver une place d'apprentissage en entreprise.

### Formation initiale raccourcie et dispenses

Pour les apprentissages qui ne sont pas proposés en FPA, une dispense de l'enseignement et de l'examen de fin d'apprentissage dans les branches de culture générale est accordée aux titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale. Une réduction de la durée de la formation est également envisageable. Les modalités sont déterminées d'entente avec l'entreprise formatrice qui en soumet la demande à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) au moment de l'inscription du candidat ou de la candidate.

### CFC d'employé-e de commerce en 18 mois

Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale ont la possibilité d'effectuer en 18 mois minimum une formation professionnelle initiale d'employé-e de commerce CFC en entreprise. Les candidats trouvent une place d'apprentissage et remplissent un contrat d'apprentissage standard, accompagné d'une demande de raccourcissement de formation. La procédure de qualification et les conditions de réussite sont les mêmes que pour les autres candidat-e-s en apprentissage dual. Toutefois, les 3 langues au programme étant considérées acquises dans le cadre de la maturité gymnasiale, celles-ci ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne générale scolaire finale.

# Aide financière

Pour en savoir plus :  
[www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)

L'Etat aide les personnes qui souhaitent poursuivre une formation après la scolarité obligatoire mais qui n'ont pas les ressources financières suffisantes. Il octroie des bourses aux apprentis, étudiants et élèves d'écoles publiques ou reconnues d'utilité publique qui remplissent les critères fixés par la Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle. Les demandes doivent être faites auprès de l'Office cantonal des bourses d'études.

Pour en savoir plus :  
<https://fonpro.ch/candidats/formation-professionnelle-initiale>

La Fondation cantonale pour la formation professionnelle (FONPRO) octroie des aides subsidiaires et complémentaires pour les apprentis CFC et AFP pour autant qu'ils aient soumis une demande préalable à l'OCBE.



# Plus d'informations

## Internet

Des informations plus précises sur les différentes filières de la formation postobligatoire sont disponibles sur les pages internet du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), [www.vd.ch/formation](http://www.vd.ch/formation).

- [www.vd.ch/apprentissage](http://www.vd.ch/apprentissage) : informations sur la formation professionnelle initiale;
- [www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase) : informations sur les 3 filières du gymnase : Ecole de maturité, Ecole de culture générale et Ecole de commerce;
- [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation) : informations sur les métiers et les filières de formation dans le canton de Vaud.

Et sur Facebook :

- [www.facebook.com/orientation.vaud](https://www.facebook.com/orientation.vaud) : page Facebook de l'OCOSP avec des informations régulières sur les métiers et les formations dans le canton de Vaud (marché des places d'apprentissage, dates des séances d'information, portes-ouvertes et tests d'aptitude, articles de presse, actualités des écoles, etc.).

## Sans solution immédiate ?

Pour plus d'informations :

- [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)

**Centres d'orientation  
scolaire et  
professionnelle**  
Adresses et horaires  
des Centres OSP:  
[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)

L'Office cantonal et ses centres régionaux, répartis dans tout le canton de Vaud, mettent à disposition du public, dans leur Centre d'information sur les études et les professions (CIEP), de la documentation et des informations sur les filières de formation et les professions. Des psychologues conseillers ou conseillères en orientation sont également présents dans tous les établissements scolaires.

**Salon des métiers et  
de la formation**  
Pour en savoir plus :  
[www.metiersformation.ch](http://www.metiersformation.ch)

Le Salon des métiers et de la formation a lieu fin novembre de chaque année à Lausanne, pendant six jours. Il s'adresse aux élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> du canton de Vaud. Les parents sont bienvenus.

**Portes-ouvertes**  
Pour en savoir plus :  
[www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)

Les écoles de métiers, les entreprises formatrices et certaines hautes écoles ouvrent régulièrement leurs portes au public. C'est une bonne occasion de discuter avec les apprentis, les formateurs, les enseignants ou les étudiants et de découvrir un environnement de travail et de formation.

## **La formation postobligatoire dans le canton de Vaud**

Office cantonal d'orientation scolaire  
et professionnelle (OCOSP)  
Rue de la Borde 3d  
1014 Lausanne

[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)

Direction générale  
de l'enseignement  
postobligatoire (DGEP)  
Rue St-Martin 24  
1014 Lausanne

[www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase)  
[www.vd.ch/apprentissage](http://www.vd.ch/apprentissage)